

## Prendre une mutuelle communale à moindre coût

Publié le 04/06/2015 par Oïhana Igos

Après Bayonne, Anglet et Ustaritz, une nouvelle mutuelle communale santé est mise à disposition pour les Luziens depuis le 15 avril.



Elisabeth Garramendia, Peyuco Duhart et Laurent Çaldubehere (conseiller ACTIOM) se sont réunis pour instaurer le projet "Ma commune, ma santé" © Oïhana Igos

En partenariat avec l'Association ACTIOM, Actions de Mutualisation pour l'Amélioration du Pouvoir d'Achat, qui a pour but de concevoir et proposer des solutions mutualisées à ses adhérents, la municipalité souhaite aider ses résidents à régler leurs dépenses de santé. Le principe est simple : « *l'association négocie un tarif collectif au nom des habitants auprès de différentes compagnies d'assurance et nous les épaulons dans cette opération* », explique le maire de Saint-Jean-de-Luz, Peyuco Duahart. La Ville souhaite pallier aux inégalités sociales en matière de couverture santé.

### « Ramener les gens à la santé »

Pour adhérer à une complémentaire santé, il y a deux possibilités : l'adhésion d'entreprise ou l'adhésion individuelle. Avec le programme « Ma commune, ma santé », une troisième voie est possible, celle de l'adhésion collective au niveau d'une ville. Destinés à tous les habitants de Saint-Jean-de-Luz, la mutuelle communale permet d'accéder à une couverture sociale à moindre coût. Des petites retraites aux jeunes, tout le monde peut être touché par des frais de santé onéreux : frais dentaires, ophtalmologiques, hospitalisations... « *Avec la baisse du pouvoir d'achat, de plus en plus de gens ne peuvent pas payer les soins de santé* », s'inquiète Elisabeth Garramendia, adjoint à l'action sociale, à la famille et aux personnes âgées. « *Nous n'avons qu'un objectif, ramener les gens à la santé* », assure Laurent Çaldubehere, conseiller d'ACTIOM.

Deux compagnies d'assurance sont déjà sur les rangs. « *Sur 50 entreprises, nous en avons sélectionnés deux et une troisième est en cours* ». Sans critère d'âge, ni questionnaire santé, l'adhésion à la mutuelle est ouverte à tous. Seule condition ? Être Luzien. Les aides accordées par la sécurité sociale pour que chacun puisse avoir accès à une couverture sont souvent mal connues. Pourtant même des actifs, peuvent prétendre à une aide. En s'engageant auprès de l'ACTIOM, la ville de Saint-Jean-de-Luz permet de faire bénéficier à tous ses habitants de tarifs près de 30 % moins chers qu'une mutuelle individuelle. Avec trois formules possibles, Économie, Sécurité et Confort, la mutuelle communale permet d'offrir des souscriptions-santé intéressantes. Les prix varient selon l'âge et la zone de résidence :

pour les moins de 18 ans, l'adhésion mensuelle s'élève à 15,34 €, à 24,94 € pour les 30 à 60 ans , et à 59,42 € pour les plus de 60 ans.

Une permanence sera tenue tous les mercredis de 14h à 17h au Centre d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Jean-de-Luz (rue Augustin Chaho) où deux conseillers d'ACTIOM recevront les habitants et prendront en charge leurs dossiers. « Nous souhaitons que les gens prennent soin d'eux », conclut Elisabeth Garramendia.